

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve à St-Romuald, **le lundi douze (12) janvier deux mille quinze à 18h00.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Mario Fortier, Vice-président  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
M. Pierre Lainesse, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur  
Mme Ann Jeffrey, Administratrice  
M. Serge Côté, Administrateur  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Directeur général adjoint  
Mme. Francine Marcoux, trésorière

**-ORDRE DU JOUR-**

---

**\*\*\*\*\* PÉRIODE DE QUESTIONS \*\*\*\*\***

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire **\*\*\* en début \*\*\*** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Période de questions
  3. Rapport de la situation financière du Régime de retraite du personnel cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis au 31 décembre 2013
  4. Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2015
  5. Période de questions
  6. Levée de l'assemblée
-

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

**- RÉSOLUTION 2015-001-**

Il est proposé par madame Nathalie Plante  
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du lundi, 12 janvier 2015 soit adopté tel lu.

**Adoptée.-**

---

**2.- Période de questions**

Aucune question

---

**3.- Rapport de la situation financière du Régime de retraite du personnel cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis au 31 décembre 2013**

**RÉSOLUTION - 2015-002-**

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse

et appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

De prendre acte, conformément à l'article 57 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, du Rapport de la situation financière du Régime de retraite du personnel cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis au 31 décembre 2013 tel que préparé par madame Francine Marcoux CPA,CA,

directrice des finances et fondé sur les conclusions de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 préparée par la firme d'actuaire Morneau Shepell et daté du 12 janvier 2015.

**Adoptée.-**

---

**4.- Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2015**

**- RÉSOLUTION 2015-003-**

**CONSIDÉRANT** l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui stipule que le Conseil, à sa première assemblée de l'année, doit adopter le calendrier de ses assemblées pour toute l'année;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration doit se réunir en assemblée ordinaire au moins 10 fois par année;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte le calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2015 aux dates, heures et lieu suivants :

<b>Jour</b>	<b>Date</b>	<b>Heure</b>	<b>Lieu</b>
Jeudi	22 janvier	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	26 février	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	26 mars	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	23 avril	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	28 mai	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	18 juin	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	27 août	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	24 septembre	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	22 octobre	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	26 novembre	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	17 décembre	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald

**QUE**, conformément à l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, le secrétaire de la Société publie ce calendrier dans un journal diffusé sur le territoire de la ville de Lévis, dans les quinze (15) jours qui suivent la première assemblée de l'année;

**QUE**, conformément à l'article 33 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, le secrétaire de la Société publie, cinq jours avant la tenue de chaque assemblée ordinaire du conseil d'administration, un avis préalable dans un journal diffusé sur le territoire de la ville de Lévis.

**Adoptée.-**

---

**5.- Période de questions**

Aucune question

---

**6.- Levée de l'assemblée**

**- RÉSOLUTION 2015-004-**

Il est proposé par madame Nathalie Plante  
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le président, Michel Patry**

---

**Le secrétaire, Mario Sirois**